

# Politiques de Remboursement ou de Transfert (Conférence et Atelier-Conférence par Anick Lapratte)

Afin de confirmer votre présence à une activité donnée par Anick Lapratte, un paiement complet dans le cas d'une conférence ou un dépôt dans le cas d'un atelier-conférence peut être exigé.

L'orchestration d'une conférence ou d'un atelier-conférence demande beaucoup de travail et implique des frais : Publicités, location de salle, frais de déplacement et d'hébergement, etc... En plus de réserver votre place (**car les places sont limitées**), le paiement ou le dépôt exigé nous permet d'assurer la tenue de l'activité et de couvrir les frais reliés à l'organisation de l'activité prévue dans votre région.

Lorsque, sans préavis, vous ne vous présentez pas à la conférence ou à l'atelier-conférence...

- Les places étant limitées, vous privez une personne qui aurait voulu s'inscrire de bénéficier de l'activité
- Nous devons tout de même payer la totalité des frais encourus. Les établissements ne diminuent pas nos frais parce que certaines personnes ne se sont pas présentées.

**Toutefois, étant donné que des circonstances hors de votre contrôle peuvent vous empêcher de participer à la conférence ou à l'atelier-conférence, et que des circonstances peuvent nous mener à l'annulation d'un événement, voici notre politique de remboursement ou de transfert.**

## Remboursement

- Un remboursement complet vous sera émis si la conférence ou l'atelier-conférence à laquelle vous vous êtes inscrits est annulé par les organisateurs.
- Dans le cas d'une conférence, aucun remboursement ou demande de transfert ne peut être effectué si vous ne vous présentez pas à la conférence pour laquelle vous vous êtes inscrits
- Dans le cas d'un atelier-conférence, un remboursement complet vous sera émis si vous annulez votre participation à un atelier-conférence **au moins 8 jours** avant celle-ci. (Voir les modalités à la fin du document pour procéder à une demande de remboursement).
  - Étant donné que nous sommes régis par les mêmes politiques d'annulation et de remboursement pour les locations de salles, si un événement doit être annulé dû à un nombre insuffisant de participants, nous devons annuler les réservations effectuées au minimum 7 jours avant l'événement. Si non, nous sommes responsables des frais même si l'événement n'a pas lieu.
- Dans le cas d'un atelier-conférence, aucun remboursement ne sera émis pour un avis d'annulation en deçà du 8 jours demandé.

- Dans le cas d'un atelier-conférence, si la journée même il vous est impossible de vous présenter à l'atelier ou que vous faites un avis d'annulation au cours des 7 derniers jours avant la tenue de l'événement, il est possible de faire une **demande de transfert**. (Pour ce faire voir la section suivante).

## **Demande de transfert**

Un transfert constitue en une demande écrite de votre part spécifiant votre désir de transférer votre dépôt à une activité ultérieure (conférence ou atelier-conférence donné par *Anick Lapratte*) ou à un achat de livres ou d'articles offerts.

- Une demande de transfert doit être effectuée au cours des 7 jours précédant l'atelier-conférence à laquelle vous êtes inscrits et vous avez jusqu'à 7 jours après l'événement pour faire votre demande de transfert. Aucune demande de transfert ne sera acceptée après ces délais.
- S'il vous est impossible de vous déplacer pour participer à une conférence ou à un atelier-conférence offert dans votre région ou ailleurs (selon le calendrier), nous vous offrons la possibilité d'utiliser votre crédit (votre dépôt) pour l'achat d'articles tels que des livres, des boules d'énergie ou de la sauge liquide. Ces articles sont disponibles pour la vente, sur place, lors des conférences et ateliers-conférences. Si vous avez fait l'annulation avant la tenue de l'événement et que vous choisissez l'option de vous procurer des articles, vous pouvez demander à un proche de prendre ces articles pour vous. Si toutefois personne ne peut vous procurer les articles, vous pouvez nous contacter pour que l'on puisse vous faire parvenir vos achats par la poste. Frais de poste en sus.

Pour plus d'information sur les articles disponibles, veuillez faire la demande lors de votre demande de transfert.

- Si vous choisissez d'appliquer votre crédit (votre dépôt) à un autre atelier et que vous ne vous présentez pas à nouveau, le dépôt est alors ni remboursable, ni admissible à un transfert.

## **Faire une demande de remboursement ou de transfert**

Afin de faire une demande de remboursement ou de transfert, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante et veuillez nous indiquer si vous voulez un remboursement (*si vous êtes admissibles selon les conditions décrites ci-haut*) ou si vous voulez transférer votre dépôt à une activité ultérieure ou à un achat d'articles.

Adresse courriel: [conference@anicklapratte.com](mailto:conference@anicklapratte.com)

Merci beaucoup de votre compréhension et de votre collaboration,  
*Eric Roy* (Coordonnateur des Conférences et Ateliers d'Anick Lapratte)